



Matériel monté sur le toit

Le principe du toit membrané bitumineux date de plus d'un siècle. L'économie, la solidité et la durée d'une protection imperméable composée de couches alternées de bitume et de feutre, et faire sur demande pour s'ajuster au pont du toit, n'ont pas encore été surpassés.

La durée du toit membrané dépasse habituellement celle pour laquelle il a été construit. Toutefois, malgré cet excellent record, les problèmes posés par les toitures membranées se sont multipliés au cours des trente dernières années. Les responsables de cet état de fait sont, dans une large mesure, les nouvelles méthodes de construction, les nouveaux ponts, les nouvelles isolations et l'habitude de commencer à construire à toutes les périodes de l'année; d'où une augmentation des faiblesses traditionnelles et naturelles et une mauvaise compréhension ou l'ignorance des effets à long terme de ces nouveaux concepts.

Le toit membrané est également soumis, au cours de son existence, à certaines conditions qui contribuent à cet état de chose et le matériel monté sur le toit ne sont pas les moins importants. La bâtisse d'aujourd'hui est non seulement munie du drapeau familial, de l'évent du toit et d'une colonne tronquée, mais elle comporte aussi un système de climatisation, de chauffage et de réfrigération monté sur le toit. Ce matériel monté sur le toit se caractérise par le fait qu'il comporte des mécanismes qui provoquent des vibrations. L'installation devrait donc être conçue de manière à ce que la vibration transmise à la bordure qui soutient les solins bitumineux soit minimisée.

La vibration transmise à travers le pont ne peut être complètement éliminée. Mais elle affectera pareillement la membrane du toit et du solin. On peut toutefois éviter une vibration différentielle qui produit plus d'effet sur le solin.

L'installation d'un matériel monté sur le toit pose souvent un problème lorsque les précautions prises sont insuffisantes pour protéger la membrane au cours de l'installation, et ultérieurement au point de vue entretien.

L'ACEC recommande que le matériel monté sur le toit soit installé sur des plates-formes surélevées de façon à assurer une bordure d'environ 10 pouces contre laquelle les solins appropriés peuvent être construits. Une sorte de passage du genre caillebotis devrait être aménagé pour le personnel chargé de l'entretien.

D'autres éléments, qui ne jouissent pas d'une grande considération, mais qui constituent cependant une grande partie du matériel monté sur le toit comprennent les murs de parapet, les constructions en appentis et le parement des murs plus élevés, éléments qui sont tous terminés par-dessus la membrane du toit achevée, avec ou sans les mesures de protection qui s'imposent. Dans les cas extrêmes, l'ACEC recommande aux auteurs de plans d'envisager, où cela est possible, l'utilisation de l'écran de vapeur comme toit temporaire jusqu'à ce que cette construction soit terminée. Elle peut alors être réparée et le toit terminé sans danger. Il n'est pas rare de découvrir, lorsqu'on pratique une ouverture dans un toit isolé, que l'écran de vapeur a empêché l'eau d'entrer parce que la membrane du toit était perforée.

Certains entrepreneurs couvreur conservent, pour leur propre protection, des photographies de leurs travaux. Ces dernières révèlent un de trop nombreux cas les terribles dommages qui ont été infligés à la membrane. On se demande si un autre élément quelconque parmi ceux qui constituent la bâtisse est traité avec un tel manque de précautions pendant la construction et est si généralement ignoré après.

Les opinions exprimées ci-dessus sont celles du Comité Technique National de l'ACEC. Ce bulletin technique est distribué dans le but de véhiculer des renseignements pertinents sur l'industrie de la couverture. Les énoncés, commentaires, opinions et conclusions, s'il y a lieu, ne constituent pas un avis techniques définitifs, nous invitons le lecteur à solliciter l'avis d'un professionnel en génie ou en architecture. Aucune responsabilité ne sera assumée par l'ACEC, l'un des officiers ou directeurs de même que par des membres ou employés sur l'interprétation et l'utilisation que le lecteur pourra faire des renseignements contenus dans ce bulletin.